



## AMENAGEMENT DE LA ZAC LUCILINE

### ETUDE D'IMPACT



7878/1 - Version A du 29 janvier 2010

-----

## AMENAGEMENT DE LA ZAC LUCILINE

### Etude d'impact

Etabli par :



Siège social  
 11, avenue de l'Industrie - SAINTE-MARIE-DES-CHAMPS - 76190 YVETOT  
 Tél. 02.35.95.48.47 – Fax 02.35.95.48.61  
 ingetec@ingetec.fr

|                         |                    |
|-------------------------|--------------------|
| Désignation du document | N° document        |
| Rapport                 | 7878/1 - Version A |

|           |   |   |
|-----------|---|---|
| Auteur(s) | Morgan CHEVER - Chef de projets Environnement                   | 4 |
| Document  | G:\OPER7800\7878\1\Documents\7878-1 Etude d'impact pour pdf.doc |   |

|                     | Date :   | Par :   | Visa : |
|---------------------|----------|---|--------|
| Auto-contrôlé       | 29/01/10 | Morgan CHEVER - Chef de projets Environnement       |        |
| Vérifié et présenté | 29/01/10 | Morgan CHEVER - Chef de projets Environnement       |        |
| Approuvé            | 29/01/10 | Benoit MIREY – Responsable d'activité réglementaire |        |

| Version | Date            | Nature des modifications | Pages concernées |
|---------|-----------------|--------------------------|------------------|
| A       | 29 janvier 2010 |                          |                  |
|         |                 |                          |                  |
|         |                 |                          |                  |
|         |                 |                          |                  |

# Sommaire

|       |   |    |
|-------|---|----|
| 1     | CONTEXTE & OBJECTIFS.....                                       | 10 |
| 2     | AUTEURS DES ETUDES.....   | 12 |
| 3     | ANALYSE DE L'ETAT INITIAL DU SITE ET DE SON ENVIRONNEMENT ..... | 13 |
| 3.1   | Localisation et environnement immédiat du site                  | 13 |
| 3.2   | Occupation des sols   | 15 |
| 3.3   | Milieu physique   | 18 |
| 3.3.1 | Contexte climatique   | 18 |
| 3.3.2 | Contexte géologique   | 22 |
| 3.3.3 | Contexte hydrogéologique  | 25 |
| 3.3.4 | Contexte général  | 25 |
| 3.4   | Potentiel énergétique   | 29 |
| 3.4.1 | Potentiel éolien  | 29 |
| 3.4.2 | Potentiel solaire   | 31 |
| 3.4.3 | Potentiel énergie bois  | 31 |
| 3.4.4 | Potentiel géothermique  | 33 |
| 3.5   | Contexte topographique  | 35 |
| 3.6   | Contexte hydrographique et hydraulique                          | 36 |
| 3.6.1 | Généralités sur la Seine  | 36 |
| 3.6.2 | Caractéristiques quantitatives de la Seine                      | 37 |
| 3.6.3 | Résurgences et cours d'eau souterrains                          | 38 |
| 3.6.4 | Qualité et objectif de qualité de la Seine                      | 40 |
| 3.6.5 | Ecoulements et risques d'inondation                             | 43 |
| 3.6.6 | Assainissement des eaux usées domestiques et des eaux pluviales | 44 |

|         |  |     |
|---------|--|-----|
| 3.7     | Le milieu naturel                                  | 48  |
| 3.7.1   | Le patrimoine naturel protégé                      | 48  |
| 3.7.2   | Le patrimoine naturel inventorié                   | 50  |
| 3.7.3   | Végétation au droit du projet                      | 52  |
| 3.8     | Le paysage urbain                                  | 53  |
| 3.8.1   | Contexte général                                   | 53  |
| 3.8.2   | Contexte du quartier                               | 55  |
| 3.9     | Le patrimoine culturel, touristique et les loisirs | 59  |
| 3.9.1   | Les sites inscrits ou classés                      | 59  |
| 3.9.2   | Les monuments historiques                          | 59  |
| 3.9.3   | Les sites archéologiques                           | 60  |
| 3.9.4   | Tourisme et loisirs                                | 61  |
| 3.10    | Le milieu humain                                   | 63  |
| 3.10.1  | La population : évolution démographique            | 63  |
| 3.10.2  | L'habitat et le logement                           | 64  |
| 3.10.3  | L'emploi   | 66  |
| 3.10.4  | Activité économique                                | 67  |
| 3.10.5  | Urbanisation du secteur d'étude                    | 76  |
| 3.10.6  | Desserte   | 80  |
| 3.10.7  | Plan de déplacement urbain                         | 86  |
| 3.10.8  | Nuisances  | 87  |
| 3.10.9  | Les réseaux  | 96  |
| 3.10.10 | Gestion des déchets                                | 105 |
| 4       | PRESENTATION DU PROJET RETENU .....                | 107 |
| 4.1     | Contexte et objectifs du projet                    | 107 |
| 4.2     | Choix du parti d'aménagement                       | 107 |
| 4.2.1   | Programmation                                      | 108 |
| 4.2.2   | Organisation de l'espace                           | 109 |

|       |  |     |
|-------|--|-----|
| 4.2.3 | Trame viaire   | 111 |
| 4.2.4 | Projet environnemental   | 112 |
| 4.2.5 | Gestion des terres impactées   | 114 |
| 4.2.6 | Exploitation du potentiel énergétique                                    | 114 |
| 4.2.7 | Mise au jour de la Luciline et gestion des eaux pluviales                | 116 |
| 4.2.8 | Développement des déplacements doux/le stationnement public et privé     | 119 |
| 5     | INCIDENCES DU PROJET ET MESURES COMPENSATOIRES.....                      | 120 |
| 5.1   | Impacts et mesures sur le milieu physique                                | 120 |
| 5.1.1 | Climatologie locale  | 120 |
| 5.1.2 | Géologie   | 121 |
| 5.1.3 | Eaux souterraines et adduction en eau potable                            | 121 |
| 5.1.4 | Eaux superficielles  | 122 |
| 5.2   | Impacts et mesures sur le milieu naturel                                 | 124 |
| 5.2.1 | Patrimoine naturel protégé ou inventorié                                 | 124 |
| 5.2.2 | Patrimoine naturel au droit du site                                      | 124 |
| 5.2.3 | Paysage et urbanisme   | 124 |
| 5.3   | Impact et mesures sur le patrimoine culturel, touristique et les loisirs | 125 |
| 5.3.1 | Le patrimoine protégé  | 125 |
| 5.3.2 | Le patrimoine archéologique  | 125 |
| 5.3.3 | Le tourisme et les loisirs   | 125 |
| 5.4   | Impacts et mesures sur le milieu humain                                  | 126 |
| 5.4.1 | Habitat et logements   | 126 |
| 5.4.2 | Les équipements, l'activité économique et l'emploi                       | 126 |
| 5.4.3 | Les documents d'urbanisme  | 126 |
| 5.4.4 | Le foncier   | 127 |
| 5.4.5 | Le secteur industriel  | 127 |
| 5.4.6 | La desserte du quartier  | 127 |
| 5.4.7 | L'environnement acoustique   | 128 |

---

|       |  |     |
|-------|--|-----|
| 5.4.8 | La qualité de l'air  | 129 |
| 5.4.9 | Les réseaux  | 130 |
| 5.5   | Conclusion - Synthèse des incidences et des mesures  | 131 |
| 6     | COUTS DES MESURES D'INSERTION DANS L'ENVIRONNEMENT .....   | 134 |
| 7     | ANALYSE DU PROJET SUR LA SANTE PUBLIQUE .....  | 135 |
| 8     | ANALYSE DES METHODES UTILISEES .....   | 137 |
| 8.1   | Analyse des méthodes utilisées   | 137 |
| 8.1.1 | Généralités  | 137 |
| 8.1.2 | Milieu physique  | 138 |
| 8.1.3 | Milieu Humain  | 139 |
| 8.1.4 | Réseaux  | 139 |
| 8.2   | Difficultés rencontrées et limites de l'étude  | 140 |
| 9     | RESUME NON TECHNIQUE .....   | 141 |
| 9.1   | Analyse de l'état initial du site et de son environnement  | 141 |
| 9.2   | Présentation globale du projet   | 144 |
| 9.3   | Incidences et mesures envisagées pour supprimer, limiter et si possible compenser les inconvénients liés au projet | 145 |

# Table des illustrations

## Liste des planches

---

|                        |  |     |
|------------------------|--|-----|
| Planche 1 (hors texte) | : Carte de localisation  | 13  |
| Planche 2 (hors texte) | : Contexte géologique à proximité du projet  | 22  |
| Planche 3 (hors texte) | : Contexte hydrogéologique à proximité du projet (d'après l'Atlas hydrogéologique 76)          | 26  |
| Planche 4 (hors texte) | : Captages à proximité du projet (Source DDASS 76)   | 27  |
| Planche 5 (hors texte) | : Le patrimoine naturel inventorié et protégé à proximité du projet                            | 48  |
| Planche 6 (hors texte) | : Sites inscrits ou classés à proximité du projet  | 59  |
| Planche 7 (hors texte) | : Desserte de la ville de ROUEN : Axes autoroutiers et voies principales                       | 80  |
| Planche 8 (hors texte) | : Aménagements cyclables de l'agglomération rouennaise (Source : Site internet ville de ROUEN) | 85  |
| Planche 9 (hors texte) | : Enjeux d'aménagement des quartiers ROUEN Seine Ouest   | 110 |

## Liste des tableaux

---

|           |  |    |
|-----------|--|----|
| Tableau 1 | : Hauteurs moyennes des précipitations mensuelles et annuelles | 18 |
| Tableau 2 | : Valeur intensité-durée-fréquence (ROUEN)                     | 19 |
| Tableau 3 | : Nombre de jours de précipitations annuel moyen               | 19 |
| Tableau 4 | : Coupe type du secteur  | 24 |
| Tableau 5 | : Captages AEP à proximité du Projet                           | 28 |

## 9

# Résumé non technique

---

## 9.1 Analyse de l'état initial du site et de son environnement

### LOCALISATION DE LA ZONE D'ETUDE ET ETAT ACTUEL DU SITE

Le projet d'aménagement de la ZAC Luciline rives de Seine se développe en rive droite de la Seine, dans le triangle compris entre la préfecture et le sixième pont. Il concerne une superficie de 10 ha délimitée par l'Avenue du Mont Riboudet et le Boulevard Ferdinand de Lesseps au nord et au sud, ainsi que la rue Amédée Dormoy et la rue Jean Ango à l'ouest et à l'est.

Située au centre de la région Haute Normandie, ROUEN est à la fois le chef lieu de région et la préfecture de Seine-Maritime.

Le site est actuellement occupé par de nombreux concessionnaires automobiles complétés de sites d'activités diversifiées (menuiserie, peinture, commerce) et de quelques habitations.

Ce site dont la cohérence urbaine est peu marquée constitue un secteur clé dans l'aménagement des quartiers ROUEN Seine Ouest, faisant le lien entre le port et le centre historique de la ville.

### LA METEOROLOGIE

Le climat de la zone d'étude est défini par un flux d'ouest chargé de chaleur et d'humidité qui aborde les côtes ouest du continent avec des caractéristiques adoucies. Malgré la persistance des temps anticycloniques atlantiques, de fréquentes variations de température et de nébulosité existent. Le temps est qualifié d'instable (changement tous les 2 ou 3 jours en moyenne). Ce climat se traduit par une température moyenne annuelle de 10,1°C et des précipitations annuelles moyennes de 820 mm. Le vent peut rester fort pendant plusieurs jours, et au passage des perturbations, les changements de direction sont souvent brutaux.

### RELIEF, GEOLOGIE ET CAVITES SOUTERRAINES

Installé dans la plaine alluviale de la Seine, le terrain du projet est globalement plat, avec un point haut situé à 6,10 NGF et un point bas à 4,57 m NGF. Les futurs aménagements surplombent ainsi les formations alluvionnaires de la Seine, représentées par des alluvions récentes surplombant les alluvions anciennes. Ces terrains sédimentaires recouvrent les sables verts de l'albien et les calcaires du Portlandien.

De plus, de nombreux remblais ont été effectués au niveau de la parcelle lors de la construction du quartier.



## HYDROGEOLOGIE

Le projet est localisé au dessus de la nappe d'accompagnement de la seine, qui installée dans les formations alluviales, s'établit à seulement quelques mètres de profondeur sous le terrain naturel.

### L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

A proximité du projet, on recense plusieurs captages. Cependant, ils sont tous, soit à l'amont, soit déconnectés hydrogéologiquement du projet. Le projet n'est pas situé dans les périmètres de protection de captages.

Il n'a ainsi aucune cible Alimentation en Eau Potable.

## CONTEXTE HYDROGRAPHIQUE

Le projet est implanté dans la proximité de la Seine. Ce fleuve, dont la qualité est très dégradée (5), ressent encore l'influence des marées à hauteur de ROUEN.

Les zones inondables relevées dans le PPRI Vallée de Seine Boucle de ROUEN n'atteignent pas le site et s'arrêtent à hauteur du boulevard Ferdinand de Lesseps, dont la légère surélévation constitue une barrière physique.

## CONTEXTE HYDRAULIQUE

Le terrain est marqué par de faibles pentes difficiles à identifier du fait de la topographie relativement plane du site. Les eaux ruisselées actuellement sur la parcelle sont reprises par les réseaux d'eaux pluviales gérés par la CREA. L'exutoire de la majorité de ces réseaux est la Seine.

## LES ZONES NATURELLES PROTEGEES ET INVENTORIEES

Le projet s'inscrit dans un secteur fortement urbanisé, il n'est inclus dans aucune zone naturelle protégée ou inventoriée en ne comporte intrinsèquement aucune potentialité spécifique en termes de patrimoine naturel.

## LE PAYSAGE ET L'URBANISME

Le site est caractérisé par un paysage fermé du fait des rares voies qui permettent d'accéder en cœur du quartier. La multiplicité des occupations du sol contribue à brouiller la lecture de l'espace et de l'organisation du quartier qui souffre ainsi d'un manque de cohérence architecturale.

## LE PATRIMOINE CULTUREL ET TOURISTIQUE

La ville de ROUEN présente de nombreux sites et monuments historiques classés ou inscrits. Ceux-ci sont essentiellement concentrés dans le centre ville. Malgré cela, le quartier est concerné par un périmètre de protection concernant le château d'eau marégraphe situé au sud-ouest.

Par ailleurs, la ville de ROUEN a une ambition touristique très développée notamment du point de vue historique (Cathédrale, Gros Horloge...) et fluvial (Armada, croisières...).

## LE MILIEU HUMAIN

En 2006, la ville de ROUEN comptait 110 276 habitants.

La majorité des logements de la ville de ROUEN sont collectifs, mais ceux-ci, construits dans les années 50, vieillissent et ne sont plus toujours adaptés aux besoins des habitants.

## ACTIVITES ECONOMIQUES

La ville possède tous les équipements jugés essentiels par l'INSEE lors de l'inventaire communal de 1998. De plus, tous ces équipements sont situés à proximité du quartier.

Le site et sa périphérie immédiate sont caractérisés par une forte présence des concessionnaires automobiles et d'activités associées. Il y subsiste également quelques activités autres ; bureaux, restauration, menuiserie, peinture, commerce...etc.

La proximité du site est également marquée par l'émergence des Docks 76 qui constituent un pôle commercial attractif.

## DOCUMENTS D'URBANISME

Le document d'urbanisme en vigueur sur la ville de ROUEN est un PLU (Plan Local d'Urbanisme). Le projet est essentiellement situé en zone UAc, délimitée spécifiquement pour correspondre au périmètre de la ZAC de la Luciline. Le PLU y reprend ainsi les dispositions constructives envisagées dans la première version du projet de ZAC, approuvée en 2005.

## DESSERTE, TRAFIC ET STATIONNEMENT

Le projet est desservi par des voies nord sur qui font le lien entre le boulevard Ferdinand de Lesseps et l'Avenue du Mont Riboudet :

- La rue Amédée Dormoy ;
- Le Passage Luciline ;
- La rue Jean Ango,

Cette trame viaire découpe le quartier en "lanières" sans lien entre elles et contribue à la difficulté des échanges au sein du quartier.

Le stationnement sur le site est essentiellement concentré le long des voies, ce qui lui confère une capacité d'accueil faible.

## LA QUALITE DE L'AIR

Air Normand exploite une station « urbaine » de mesure de la qualité de l'air à proximité du projet nommée ROUEN Centre. Cette station effectue des relevés sur de nombreuses substances..

Les seuls dépassements enregistrés sur cette station en 2007-2008 concernent les particules émises à la fois par la circulation automobile, la combustion pour la production d'énergie et des activités industrielles. Elles peuvent également résulter de processus de transformation dans l'atmosphère de gaz en particules. Les seuils d'alertes n'ont cependant jamais été franchis sur ces dépassements.

## LES RESEAUX

Tous les réseaux existants (Gaz, Electricité, Eau potable, Réseau unitaire, Télécom, Chauffage...) traversent le projet.

Cependant, certains réseaux devront probablement être déplacés ou prolongés dans le cadre des travaux.

## 9.2 Présentation globale du projet

Le projet entre dans le projet d'aménagement des quartiers Rouen Seine Ouest. Dans ce cadre, il contribue à créer un trait d'union entre le centre rive droite et le port de ROUEN en redynamisant le secteur et en lui conférant la vocation d'offrir toutes les fonctions métropolitaines à sa population (habitat, activités tertiaires, commerces et loisirs).

Il permet également la réappropriation des bords de Seine par les rouennais.

Dans cette optique le projet s'articule sur une nouvelle structure de quartier rythmée par une organisation autour d'ilots et dont la frontière physique est représentée au nord et au sud par des alignements de hauts immeubles conférant un effet de façade.

Ces façades souligneront l'activité des concessionnaires automobiles le long de l'Avenue du Mont Riboudet et valoriseront l'entrée de la ville le long du Boulevard Ferdinand de Lesseps.

Ces ilots s'articuleront autour d'une trame viaire revisitée, augmentant les ouvertures et les possibilités d'accès en cœur de quartier et faisant la part belle aux déplacements doux. Cette trame viaire sera en liaison avec la desserte, plus globale, installée sur le quartier ROUEN Seine Ouest.

Le projet s'inscrit dans une logique de maintien de la mixité d'usage du quartier, en développant toutefois l'offre de logements. Il Prévoit ainsi la répartition suivante :

- 57% de logements ;
- 28,5% de bureaux ;
- 2,5% d'activités ;
- 2% de commerces.

En parallèle, le projet d'aménagement de la ZAC Luciline Rives de Seine s'inscrit dans une démarche environnementale poussée à travers son adhésion au partenariat "Futures Cities, Urban Network to Face Climate Change" inscrit au programme INTERREG IV B lancé par la commission européenne auprès des pays situés en bordure de la Mer du Nord. Ce projet entre dans une démarche de lutte contre le réchauffement climatique et vise dans le même temps à amorcer une adaptation de la ville à ces mutations futures.

La réalisation de cet objectif passe par une mutualisation des compétences afin de combiner des actions sur la gestion de l'eau, l'efficacité énergétique, et les espaces végétalisés en milieu urbain.

Dans le cadre du projet, la réalisation de ces objectifs passe par trois axes :

- La gestion des terres impactées dont certaines pourraient être polluées. La réalisation de cet objectif passe par la mise en œuvre d'un diagnostic suivi par la réalisation d'un plan de gestion des terres ;
- L'exploitation des énergies renouvelables mobilisables sur le site. Le potentiel géothermique s'étant révélé être le plus facilement mobilisable, il sera donc exploité sur la ZAC à travers la mise en place de plusieurs forages accompagnés de pompes à chaleur. Ce dispositif s'accompagne de dispositions constructives au niveau des bâtiments visant à limiter les gaspillages énergétiques ;
- La mise en scène de l'eau, combinant à la fois un objectif de régulation thermique, de valorisation paysagère et de maîtrise des ruissellements. Cette volonté se traduit en termes de projet par la mise en place d'un réseau de noues vouées à la gestion des eaux de ruissellement et accueillant la Luciline dont la mise à jour permettra une circulation d'eau, et donc une régulation thermique, permanentes sur le site.

- L'introduction de biodiversité dans un milieu qui en est actuellement dépourvu. Ce développement de la biodiversité passe essentiellement par les plantations mises en œuvre sur le projet et notamment celles liées à la mise en scène de l'eau. Une végétation étagée sera ainsi mise en place sur les berges des noues afin de laisser s'installer une variété d'espèces. Par ailleurs les plantations seront réalisées en privilégiant les essences locales et les espèces nécessitant le moins possible d'interventions liées à leur entretien ;
- Le développement des déplacements doux en proposant un réseau cyclable et des itinéraires piétons sécurisé pour rejoindre les sites attractifs et les arrêts de transports en commun.

Ainsi le projet offre à la fois une refonte du quartier en lui apportant une nouvelle cohérence et en développant l'offre en logement neufs qui fait défaut dans ce secteur, ainsi qu'en proposant une nouvelle gestion environnementale du site, visant notamment à lutter contre le réchauffement climatique et à anticiper ses effets.

### 9.3 Incidences et mesures envisagées pour supprimer, limiter et si possible compenser les inconvénients liés au projet

Le projet d'aménagement de la ZAC Luciline Rives de Seine est un projet de refonte globale du quartier qui devra contribuer à l'amélioration de sa perception et de sa qualité de vie.

Le maître d'ouvrage a donc souhaité, dès sa conception, que le projet s'inscrive dans une démarche de respect et de valorisation de l'environnement. A ce titre, les principales contraintes en matière d'environnement ont été identifiées très en amont de sorte qu'elles puissent être intégrées dans la conception du projet. L'aménagement, intégré à un programme européen de lutte contre le changement climatique va même au-delà, anticipant l'évolution du climat et ses conséquences.

Ainsi, les mesures correctives visant à limiter voire supprimer les effets potentiellement négatifs du projet sur l'environnement ont, pour la plupart d'entre elles, été directement intégrées au projet.

Le tableau de synthèse (pages 111 et 112) présente les mesures compensatoires mises en œuvre dans le cadre de la réalisation du projet en regard des incidences potentielles de celui-ci.

Les effets finaux du projet sur l'environnement ont été classés selon la hiérarchisation suivante.

| Effet   | Hierarchisation |
|---------|-----------------|
| Positif | +               |
| Neutre  | 0               |
| Négatif | -               |

Tableau 27 : Incidences potentielles du projet et mesure correctives mises en œuvre

|   | Incidences du projet   | Mesures proposées dans le cadre du projet d'aménagement  | Effet final du projet |
|---|--|--|-----------------------|
| Climatologie  | Le projet vise à limiter les émissions de gaz à effet de serre et à créer une ambiance climatique favorable dans l'optique de pics de températures de plus en plus fréquents. Il a donc un effet positif sur la climatologie   | Suivi dans le temps de l'efficacité des dispositifs mis en place   | +                     |
| Géologie  | Aucune formation géologique rare ne sera touchée par le projet qui n'aura donc aucune incidence significative sur la géologie locale.  | Sans objet   | 0                     |
| Cavités souterraines  | Installé dans la plaine alluviale de la Seine, le projet se développe en dehors de secteurs touchés par une problématique de cavité.   | Sans objet   | 0                     |
| Eaux souterraines et captages AEP   | Les incidences sur les eaux souterraines sont pour l'essentiel liées à l'exploitation du potentiel géothermique du site et à la mise en place de forages. Les principaux risques concernent alors une contamination de la nappe par une mauvaise conception des ouvrages ou un rabattement considérable de sa piézométrie.   | Les ouvrages seront réalisés dans les règles de l'art et leur conception ainsi que leur exploitation seront validées par un dossier déposé au titre du volet "eau" du Code de l'environnement (ex Loi sur l'eau codifiée)<br><br>Des essais de pompage seront réalisés dans ces ouvrages afin de vérifier leur impact quantitatif  | 0                     |
| Eaux superficielles   | Pas de cible AEP à l'aval hydrogéologique du projet  | Sans objet   | 0                     |
| Zones naturelles inventoriées et/ou protégées et patrimoine naturel sur le site | Le projet prévoit une diminution des surfaces imperméabilisées du quartier par le développement d'espaces verts aujourd'hui inexistant. Il programme également une gestion des eaux pluviales permettant une rétention dont le double effet est de prévoir un abatement des polluants et de limiter les débits de pointe rejetés vers le réseau d'eaux pluviales de la CAR. Cet ouvrage est dimensionné pour une pluie d'occurrence 100 ans et un débit de fuite régulé à 10l/s/ha.<br><br>Le projet n'est inclus dans aucune zone naturelle inventoriée ou protégée. Le site ne comporte aucun secteur végétalisé susceptible de représenter un patrimoine naturel remarquable. Le projet prévoit ainsi d'y injecter de la biodiversité à travers de nombreuses plantations et notamment autour des cheminements d'eau. | Le projet limite l'imperméabilisation et a en ce sens une incidence positive sur les conditions de ruissellement au sein du quartier.<br><br>Le maître d'ouvrage prévoit cependant de mettre en place un dispositif de gestion des eaux de ruissellement permettant à la fois une réduction des débits de pointe rejetés vers l'aval et un abatement des pollutions dans les ouvrages de rétention et dans une fosse de décantation placée en amont de la connexion avec le réseau de la CREA. | +                     |
| Paysage   | Lors des travaux : Présence des engins de travaux publics en mouvement qui constitueront un point d'accroche visuel  | Limitation au minimum de la durée des travaux  | 0                     |
| Monuments historiques   | Après les travaux : Amélioration du paysage existant en diminuant l'effet d'enfermement et le caractère incohérent de l'organisation du quartier.<br><br>Le site est inclus dans le périmètre de protection du château d'eau marégraphe localisé à l'ouest   | Sans objet   | +                     |
| Sites archéologiques  | Découverte possible de vestiges non recensés   | Concertation avec l'architecte des bâtiments de France   | 0                     |
|   |  | Conformément à la réglementation en vigueur, Rouen Seine Aménagement s'engage également à signaler aux services de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Haute-Normandie toute découverte fortuite mise à jour lors des travaux de réalisation des aménagements.  | 0                     |

|                                    | Incidences du projet   | Mesures proposées dans le cadre du projet d'aménagement   | Effet final du projet |
|------------------------------------|--|---|-----------------------|
| Tourisme et loisirs                | Le développement d'un quartier en cohérence urbaine avec l'ensemble du secteur renforce l'attractivité de cette porte d'entrée vers le cœur de ROUEN.  | Sans objet  | +                     |
| Habitat, logement,                 | Le projet permettra, à terme, l'amélioration de la qualité de vie du quartier. Des expropriations sont cependant en cours via la procédure de DUP lancée par la ville de ROUEN.  | Ces expropriations font l'objet de concertations au cas par cas avec des propositions de relogement   | 0                     |
| Equipements et activité économique | Le projet permettra de redynamiser le quartier en renforçant la présence des concessionnaires. La réorganisation du quartier et sa meilleure lisibilité en relation avec les équipements déjà développés alentours permettra de contribuer à l'attractivité du secteur.  | Sans objet  | +                     |
| Emploi                             | Le projet n'est pas de nature à créer des emplois directs sur la ville de ROUEN. L'expropriation de certaines activités présentes sur le site peut cependant avoir un effet négatif.   | La relocalisation des activités existantes sur le site fait l'objet d'accords négociés avec la ville de ROUEN afin de les maintenir dans de bonnes conditions. Certaines ont ainsi déjà trouvé de nouveaux sites voire engagé dans ce cadre une réflexion sur une optimisation de leur organisation.  | +                     |
| Documents d'urbanisme              | Le PLU reprend les dispositions prévues dans la précédente version d'aménagement de la ZAC Luciline  | Une modification du PLU est en cours afin de le mettre en phase avec le nouveau projet d'aménagement  | 0                     |
| Agriculture et foncier             | La majorité des terrains appartenant à des privés. La ville de ROUEN conduit ainsi actuellement une procédure de DUP.  | Dans le cadre de l'expropriation, la ville de ROUEN mène des négociations afin de proposer des solutions de relogement ou de relocalisation des entreprises qui soient les moins impactantes possibles.   | 0                     |
| Industries                         | Le projet n'aura aucune incidence sur l'activité industrielle.   | Sans objet  | 0                     |
| Desserte du quartier               | Amélioration de la desserte et de la circulation dans le quartier.   | Sans objet  | +                     |
| Environnement sonore               | Pas de modification notable du volume sonore ambiant.  | Sans objet  | 0                     |
| Qualité de l'air                   | Emission d'odeurs et de fumées du à l'utilisation d'engins motorisés (phase travaux)   | Limitation des émissions d'odeurs et de fumées anormales par la mise en œuvre d'engins de chantier et d'entretien vérifiés périodiquement. Interdiction de brûlage sur les sites  | 0                     |
|                                    | Emission de poussière par temps secs uniquement en phase travaux   | Arrosage du chantier par temps sec.   | 0                     |
| Réseaux                            | De par sa nature, en phase fonctionnement, le projet ne produira aucune émission potentiellement polluante, les gaz d'échappement des véhicules mis à part. La pollution principale due à la circulation provient des axes majeurs que sont le Boulevard Ferdinand de Lesseps et l'Avenue du Mont Riboudet. Voies non modifiées par le projet. | Bien qu'il soit amené à augmenter légèrement le trafic sur le site, le projet est en lui-même une mesure pour la valorisation des déplacements doux. Son articulation étroite avec les aménagements prévus sur le quartier ROUEN Seine Ouest permet de promouvoir ce mode de transport sur tout le secteur et d'optimiser les déplacements. | 0                     |
|                                    | Certains réseaux seront déplacés, renoués ou protégés.   | Les modifications ou déplacements de réseaux seront réalisés le plus rapidement possible afin d'éviter une gêne trop importante pour les habitants du quartier et pour la circulation   | 0                     |